



## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du Jeudi 15 Février 2018

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1<sup>er</sup> Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 5.1, 5.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.2.1, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 8.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 9.1, 9.2.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h55.

**Étaient présents :** Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU, suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET (à partir du 5.1 et jusqu'au 5.2), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY (jusqu'au 5.2), Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Laurent CROIZIER (jusqu'au 7.1), Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL YASSA (jusqu'au 5.2), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'au 5.2), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 4.5), Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, M. Thierry MORTON (à partir du 1.1.1), M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH (jusqu'au 5.2), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Braillans : M. Alain BLESSEMILLE Busy : M. Philippe SIMONIN, suppléant de M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : M. Jean-Luc GUILLAUME, suppléant de M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.1), M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : M. Christophe DEMESMAY, suppléant de Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Larnod : M. Sébastien CUINET, suppléant de M. Hugues TRUDET (jusqu'au 5.2) Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE, M. Jacky LOUISSON Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (jusqu'au 6.4) Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : Claude MAIRE Novillars : M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 5.2) Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : M. Frank LAIDIE Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET (à partir du 1.1.1), M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du 5.1) Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY (à partir du 5.1) Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : Mme Christiane ZOBENBULLER Villars Saint-Georges : M. Pascal PETETIN, suppléant de M. Jean-Claude ZEISSER Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

**Étaient absents :** Besançon : M. Julien ACARD, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Gueric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOU, Mme Danielle DARD, M. Emmanuel DUMONT, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Carine MICHEL, M. Michel OMOURI, Mme Rosa REBRAB, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY Beure : M. Philippe CHANEY Champoux : M. Philippe COURTOT Cussey-sur-l'Ognon : Patrice CUENOT, suppléant François : M. Claude PREIONI La Vèze : Mme Catherine CUINET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Vaire : Mme Valérie MAILLARD

**Secrétaire de séance :** Mme Catherine BARTHELET

**Procurations de vote :**

**Mandants :** J. ACARD, E. ALAUZET (à partir du 0.1 et jusqu'au 4.5, puis à partir du 1.1.1), AS. ANDRIANTAVY (à partir du 1.1.1), P. BONNET, P. BONTEMPS, G. CHALNOT, C. COMTE-DELEUZE, P. CURIE, YM. DAHOU, D. DARD, E. DUMONT, M. EL YASSA (à partir du 1.1.1), A. GHEZALI, J. GROSPERRIN, C. MICHEL, T. MORTON (jusqu'au 5.2), M. OMOURI, R. REBRAB, R. STHAL, I. SUGNY, D. PARIS, P. CONTOZ, A. JACQUEMET (jusqu'au 5.2), V. MAILLARD.

**Mandataires :** P. MOUGIN, D. POISSENOT (à partir du 0.1 et jusqu'au 4.5, puis à partir du 1.1.1), C. DEVESA (à partir du 1.1.1), C. WERTHE, S. BARATI-AYMONIER, K. ROCHDI, S. PESEUX, D. SCHAUSS, S. WANLIN, G. VAN HELLE, F. ALLEMANN, T. MORTON (à partir du 1.1.1), M. ZEHAF, L. FAGAUT, N. BODIN, M. EL YASSA (jusqu'au 5.2), M. DALPHIN, Y. POUJET, C. THIEBAUT, M. LOYAT, R. STEPOURJINE, M. DONEY, P. ROUTHIER (jusqu'au 5.2), JN. BESANCON.

Délibération n°2018/004027

Rapport n°1.1.2 - Annexe au rapport d'OB 2018 - Rapport sur la gestion de la dette du Grand Besançon

## Annexe au rapport d'OB 2018 - Rapport sur la gestion de la dette du Grand Besançon

**Rapporteur** : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

**Commission** : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

<b>Inscription budgétaire</b>
Sans incidence budgétaire

**Résumé :**

Conformément aux préconisations de la charte nationale de bonne conduite en matière de dette des collectivités territoriales et dans une volonté de renforcer l'information des élus communautaires et des citoyens, le Grand Besançon enrichit le rapport d'orientations budgétaires d'une annexe spécifique en matière de gestion de sa dette.

### I. Éléments contextuels 2017

En 2017, les marchés financiers ont été légèrement orientés à la hausse, que ce soit en début d'année du fait d'incertitudes politiques (début du mandat de D. Trump aux Etats Unis et élections présidentielles en France) ou du fait d'une normalisation progressive des politiques monétaires des banques centrales (relèvement des taux directeurs aux Etats Unis, allègement du Bilan de la Fed), sur fond de croissance stabilisée et d'inflation toujours faible.

Les taux longs ont ainsi progressé de manière continue, mais modérée, gagnant entre 0,2 % et 0,3 % depuis le 1<sup>er</sup> janvier, les marges pratiquées par les établissements bancaires ne variant que peu.

Les taux courts termes sont restés stables dans la zone Euro, du fait de politiques monétaires encore accommodantes de la part de la BCE.

### II. Situation du Grand Besançon en 2017 et perspectives pour 2018

L'intégralité du besoin de financement par emprunt des investissements 2017 du Grand Besançon a été couvert par la convention signée avec la CDC pour le Budget Annexe des Transports dans le cadre du financement du transport en commun en site propre.

Il s'agit d'un emprunt de 7,2 M€ indexé sur Livret A + marge de 1 % (soit 1,75 %) sur 25 ans.

Les autres budgets n'ont pas eu recours à l'emprunt pour le financement de leurs investissements.

Pour 2018, le besoin de financement par emprunt, tous budgets confondus, est estimé au Budget Primitif à 13,9 M€, dont environ 3,3 M€ pour le budget principal, 3,5 M€ pour le budget annexe des transports, 0,9 M€ pour le Budget Annexe des déchets, 2,7 M€ pour le budget annexe de l'Eau et 3,5 M€ pour le Budget Annexe de l'Assainissement.

Pour le budget AIBO, le besoin d'emprunt est nul, le résultat du budget étant repris par anticipation. Après affectation du résultat, en décision modificative n°1, le besoin d'emprunt des autres budgets sera amené à évoluer.

### III. Retour sur la gestion de la dette du Grand Besançon

Conformément à la charte de bonne conduite évoquée ci-dessus, le Grand Besançon s'engage à développer la transparence des décisions concernant sa politique d'emprunts et de gestion de sa dette.

Au 31 décembre 2017, l'encours de dette du Grand Besançon s'élève au total à **140 516 399 € avec un taux moyen de 2,36 %**. Pour mémoire, au 31/12/2016, il s'élevait à 140 859 744 € pour un taux moyen de 2,41 %.

La capacité de désendettement c'est-à-dire le ratio épargne brute/ encours de dette au 31 décembre 2017 (sous réserve des dernières opérations 2017 en cours) est maîtrisée :

	Budget principal	Budget Transports	Budget CRR	Budget AIBO	Tous budgets
Capacité de désendettement	0,52 ans	9,60 ans	6,68 ans	1,02 ans	4,43 ans (4,45 ans hors AIBO)

Pour rappel : la capacité de désendettement au 31/12/2016 était de 4,72 ans tous budgets confondus.

L'encours se répartit entre les différents budgets du Grand Besançon de la manière suivante :



Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'encours évolue pour intégrer les prêts transférés au Grand Besançon dans le cadre des prises de compétences

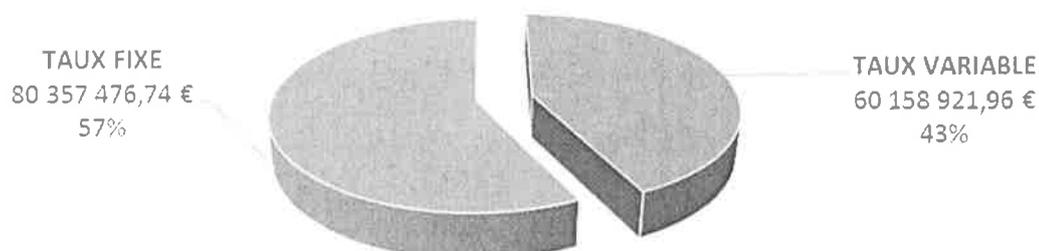


Pour mémoire, les principes guidant la stratégie d'emprunts et de gestion de la dette du Grand Besançon sont les suivants :

- saisir les opportunités offertes par les marchés financiers ;
- veiller à une répartition équilibrée de l'encours de dette entre taux variable et taux fixe ;
- mettre en concurrence systématique un nombre suffisant de partenaires bancaires ;
- refuser toutes propositions bancaires trop complexes ou qui présentent un risque sur le long terme.

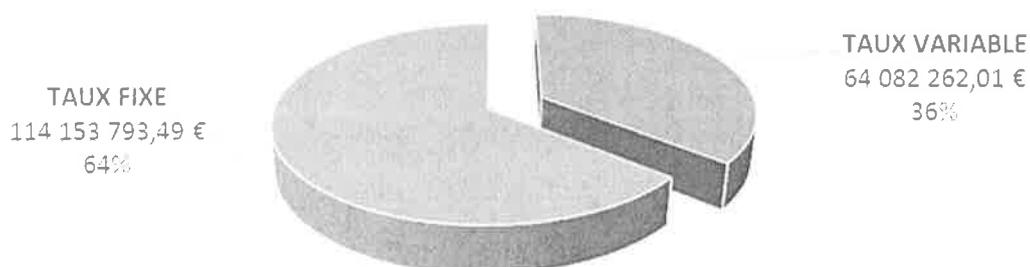
Ces orientations guident toutes les consultations menées par le Grand Besançon y compris la campagne d'emprunts qui a été menée pour le financement du projet de tramway. Les indicateurs développés ci-après permettent d'apprécier le respect de ces principes de bonne gestion. L'encours de dette du Grand Besançon ne comporte aucun produit structuré. Tous ses emprunts sont adossés à un taux fixe ou variable simple selon la proportion suivante au 31/12/2017 :

### Répartition de l'encours par type de taux



Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, avec le transfert des prêts en lien avec les prises de compétences, la répartition sera la suivante :

### Répartition de l'encours par type de taux



Le Grand Besançon s'efforce de diversifier ses sources d'emprunt. Son encours se répartit de la façon suivante :



Selon la grille d'analyse prévue dans la charte de bonne conduite, l'intégralité de l'encours du Grand Besançon se situe dans la catégorie la plus sécurisée (charte Gissler 1A).

	Indices sous-jacents	Classification des produits CAGB		Structures	Classification des produits CAGB
1	Indices zone euro	Tous les emprunts de la CAGB	A	Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Tous les emprunts de la CAGB
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices		B	Barrière simple. Pas d'effet de levier	
3	Ecart d'indices zone euro		C	Option d'échange (swaption)	
4	Indices hors zone euro. Ecart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro		D	Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	
5	Ecart d'indices hors zone euro		E	Multiplicateur jusqu'à 5	

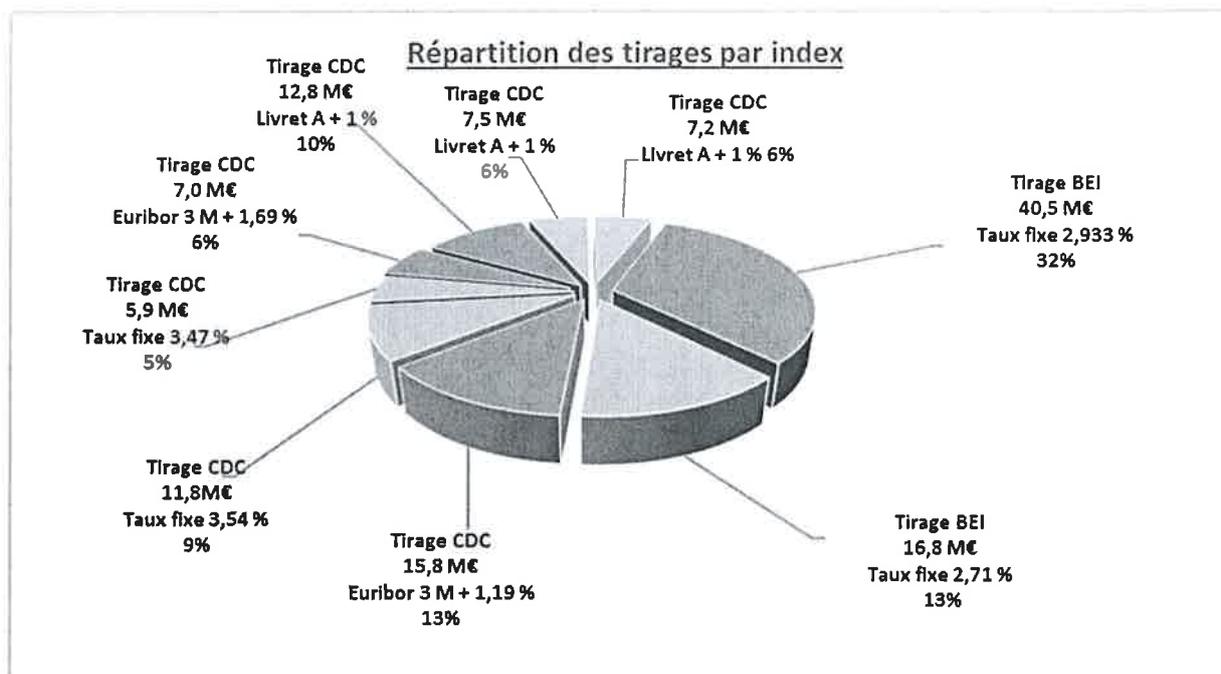
#### IV. Les emprunts liés au TCSP

Au 31 décembre 2017, l'encours de dette lié au TCSP s'élève à 125 296 000 € (sur une enveloppe totale de 163,7M€) et s'inscrit non seulement dans les principes de prudence énoncés ci-dessus mais également dans le cadrage de la prospective budgétaire du projet et du budget annexe. Le taux moyen pondéré supporté pour cet encours s'élève à 2,42 %.

Il se décompose en 9 tirages :

- 2 tirages BEI pour un total de 70M€ entièrement adossés à un taux fixe,
- 2 tirages CDC pour un total de 21M€ entièrement adossés à un taux fixe,
- 2 tirages CDC pour un total de 27M€ indexés en euribor 3 mois + marge,
- 3 tirages CDC pour un total de 28,9 M€ indexés en Livret A + marge 1 % (1,75 % à ce jour).

Ci-dessous figure la répartition de ces tirages par type de taux en fonction du capital restant dû :



L'encours au 31 décembre 2017 pour le TCSP est adossé à 60 % sur des taux fixes et 40 % sur des taux variables. Si ces derniers sont actuellement bas, des cotations sont régulièrement sollicitées auprès de la CDC en vue d'une éventuelle cristallisation à taux fixe, en fonction de l'évolution des conditions de marché. Cette gestion active de la dette a permis une économie estimée à 2,7 M€. L'exposition au risque de l'encours TCSP est donc réduite substantiellement et durablement.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté a débattu du rapport sur la gestion de la dette du Grand Besançon.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté a pris acte de la tenue de ce débat et de l'existence d'un rapport détaillé.

Pour extrait conforme,  
Le Vice-Président suppléant,  
Gabriel BAULIEU  
1<sup>er</sup> Vice-Président

Préfecture du Doubs  
Reçu le 6 Mars 2018  
Contrôle de légalité